

Logistique

Table des matières

La validation des compétences du conducteur de chariot élévateur	3
1. Formations « Moyens de transport internes »	
Moyens de transport internes : chariot frontal, chariot latéral, chargeur, transpalette, pont, nacelle élévatrice	4
2. Formations « Magasin et logistique »	
Préparateur de commandes	6
Compléments de traçabilité alimentaire pour caristes et manutentionnaires	7
Voice picking – initiation à la commande vocale	8
3. Formations « Transport »	
Permis camion catégorie C, C1	9
Permis camion catégorie CE, C1+E	10
Formation continue des chauffeurs permis C/CE	11
Remboursement des frais salariaux: congé éducation payé	12
Informations générales	13
Formulaire d'inscription	15

La validation des compétences du conducteur de chariot élévateur

Introduction

Le métier de conducteur de chariot élévateur est un des métiers faisant l'objet d'un dispositif de validation des compétences.

Il est donc maintenant possible d'obtenir, après la réussite d'une épreuve de validation, un document officiel attestant la maîtrise d'une partie de métier.

Deux titres de compétence sont disponibles :

« Maîtriser un chariot frontal »

L'épreuve de validation vérifiera les activités suivantes :

- Effectuer la prise de poste dans la conduite d'un chariot frontal
- Manœuvrer un chariot frontal
- Stocker/déstocker les marchandises au moyen d'un chariot frontal
- Charger/décharger les marchandises au moyen d'un chariot frontal
- Assurer la maintenance de premier échelon d'un chariot frontal
- Effectuer la fin de poste de conduite d'un chariot frontal

La durée de l'épreuve est de 3 heures.

« Maîtriser un chariot latéral »

L'épreuve de validation vérifiera les activités suivantes :

- Effectuer la prise de poste dans la conduite d'un chariot latéral
- Manœuvrer un chariot latéral
- Stocker/déstocker les marchandises au moyen d'un chariot latéral
- Assurer la maintenance de premier échelon d'un chariot latéral
- Effectuer la fin de poste de conduite d'un chariot latéral

La durée de l'épreuve est de 2 heures et demie.

Il est à remarquer que la réussite d'une épreuve préparatoire portant sur des questions de sécurité est nécessaire pour être admis à l'épreuve pratique.

Actuellement, 3 centres sont habilités à délivrer ce titre, il s'agit :

- du centre bruxellois de Validation des compétences des métiers de la logistique,
- du centre de compétences logistique Liège,
- du Forem Formation Houdeng-Goegnies-autotech cars & trucks.

Quels sont les avantages du système ?

Le travailleur se voit reconnu dans ses compétences le plus souvent acquises sur le terrain et à la suite d'une formation.

L'entreprise dispose de travailleurs aux compétences reconnues par un organisme extérieur et indépendant.

Quel coût pour la démarche ?

C'est le travailleur qui doit faire la démarche, l'épreuve de validation est gratuite et il est possible d'obtenir les deux titres de compétence.

Modalités pratiques

Les centres de validation définissent un calendrier des épreuves. S'inscrire consiste à prendre rendez-vous à l'une des dates fixées.

Renseignements supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements comme par exemple la liste des compétences évaluées, les personnes de contact dans les différents centres,...

→ contactez **Pascal Cools, 0473 653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be**.

Rappel !

« La conduite d'équipements de travail mobiles, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate pour la conduite sûre de ces équipements », article 14 de l'Arrêté Royal du 4 mai 1999 (M.B. 4/6/1999)

Formations moyens de transport internes : Chariot frontal, chariot latéral, chargeur, transpalette, pont, nacelle élévatrice

Groupe-cible

Toute personne qui dans l'exercice de son métier est amenée à conduire un moyen de transport interne tel chariot frontal, chariot latéral, chargeur, transpalette, pont roulant,....

Objectif

Inculquer aux (futurs) conducteurs les connaissances de base nécessaires à l'exécution de leur tâche, notamment la manipulation, le transport, le chargement et le déchargement, le rangement, d'une façon efficace et sûre. L'accent est mis sur la prévention des accidents, la limitation des dégâts et la diminution des coûts d'entretien du matériel.

Pré-requis

Maîtrise de la lecture en français afin de réussir un test théorique.

Méthode

Un instructeur encadre un groupe de maximum 8 personnes. La formation est essentiellement pratique. Le participant a l'occasion de s'exercer sur différents types de chariots, sur un parcours reproduisant les conditions de travail d'un atelier de production. Le candidat est testé aussi sur sa rapidité de déplacement.

En fin de stage : Epreuve d'obtention du brevet.

Contenu

Théorique:

Connaissance de l'engin, construction, entretien préventif, diagramme de charge, règles de sécurité lors de l'utilisation, stabilité.

Pratique:

- Contrôle journalier de l'engin, utilisation de l'engin mise en pratique des règles de sécurité et de circulation
- Palettisation, empilage,...

Durée moyenne de la formation par engin de transport

La durée de la formation varie selon l'expérience du candidat :

- Candidat **débutant** : la formation a une durée de 40 heures
- Candidat conduisant **occasionnellement** un engin : la formation a une durée de 24 heures
- Candidat **expérimenté** mais ne pouvant pas démontrer avoir suivi une formation ou avoir obtenu un brevet : la formation a une durée de 8 heures

Matériel à prévoir

Prévoir chaussures de sécurité et vêtements de travail

Rappel !

« La conduite d'équipements de travail mobiles, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate pour la conduite sûre de ces équipements », article 14 de l'Arrêté Royal du 4 mai 1999 (M.B. 4/6/1999)

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire. Celle-ci peut ensuite récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	directement auprès de l'organisateur: liste ci-dessous. précaution : toujours préciser au formateur le type d'engin sur lequel la formation doit se dérouler

lieux	organisateurs agréés	personne de contact
Province de Liège		
Seraing	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04/330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be
Grâce-Hollogne	Forem Logistique	Justo Sanchez Vasquez – 04/239.78.32 Justo.sanchezvasquez@forem.be www.formation-logistique.be
Wegnez	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087/22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be
Villers-le-Bouillet	European Control Services	Frédéric Mousset - 04 371 16 02 fredericmousset@e-c-s.be www.e-c-s.be
Province du Hainaut		
Houdeng-Goegnies	Centre de compétence Hainaut Logistique	Géry De Geest - 064/230.407 gery.degeest@forem.be www.formation-logistique.be
Estaimpuis	Forem Formation Hainaut Occidental	Serge Castelain - 056/58 54 52 serge.castelain@forem.be www.leforem.be
Ransart	Centre Européen pour la sécurité ASBL	Catherine Dony - 04/330 39 52 catherine.dony@ceps-esm.be www.ceps-esm.be
Jumet	Randstad Training	Joel Delveaux– Kistine De Lathauwer 053/21 69 27 - training@randstad.be www.randstad.be/training
Mouscron	Cefret	Sophie Vercruysse - 056/84 20 39 info@cefret.be www.cefret.be
Région de Bruxelles		
Forest	BRUXELLES Formation Logistique	Anne Lambert - 02/247 21 98 a.lambert@bruxellesformation.be www.bruxellesformation.be
Anderlecht	Centre de Référence Transport & Logistique asbl (IRIS TL)	Philip Molein - 02/215 31 66 philip.molein@iristl.be
Province de Namur		
Novilles-Les-Bois	AFOREST Belgium	Alexandre Remy - 081/41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. La formation sur mesure vous permet d'organiser des formations sur des thèmes spécifiques tels la sécurité, la diminution des casses, le chargement de camions,... Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Remarques : L'organisation de cette formation dans votre entreprise suppose que vous puissiez mettre à disposition du formateur le matériel indispensable à la formation.

Préparateur de commandes

Groupe-cible

Préparateur de commandes débutant ou opérateur de production amené à travailler dans le département de préparation des commandes

Objectif

Connaître et maîtriser les principaux outils du préparateur de commandes.

Pré-requis

Maîtrise de la lecture en français afin de réussir le test théorique.

Contenu

- Les supports d'information et les documents de préparation de commandes
- Saisir et éditer des données informatisées sur clavier et lecteur optique
- Comprendre et interpréter les consignes de prélèvements à partir des bordereaux de préparation
- Identifier les anomalies (adresses, quantités,...)
- Prélever des produits en respectant les règles de manutention, de sécurité, et le plan de circulation
- Prélever la quantité demandée dans le respect des consignes
- Réaliser les opérations de vérification
- Emballer : Filmer, cercler, housser
- Identifier les étiquettes nécessaires (selon mode opératoire, exigences clients)

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire. Celle-ci peut ensuite récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	directement auprès de l'organisateur: liste ci-dessous.

lieu	organismes agréés	personne de contact
Houdeng	FOREM Logistique	Christian Rogghe - 064/23 04 00 christian.rogghe@forem.be www.portail-logistique.org
Grâce-Hollogne	FOREM Logistique	Ingrid Auverdin - 04/239 78 00 ingrid.auverdin@forem.be www.formation-logistique.be
Estaimpuis	Forem Formation Hainaut Occidental	Serge Castelain - 056/58 54 52 serge.castelain@forem.be www.leforem.be
Wegnez	EUROLOGISTICS	Marie-France Charlier - 087/22 35 37 info@eurologistics.be www.eurologistics.be
Novilles-Les-Bois	AFOREST Belgium sprl	Alexandre Remy - 081/41 49 00 alexandre.remy@aforest.be www.aforest.net

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Compléments de traçabilité alimentaire pour caristes manutentionnaires: bases théoriques

Groupe-cible

Cariste manutentionnaire devant maîtriser les principes de la traçabilité dans l'exercice de sa fonction.

Objectif

Inculquer les grands principes de la traçabilité et maîtriser les principaux outils mis à la disposition du cariste dans le cadre de la traçabilité.

Méthode

Formation concrète basée sur une mini-usine de FormAlim entièrement conçue et équipée selon les principes de la traçabilité intégrale

Contenu

- Rappel des grands principes de la traçabilité; HACCP, obligations légales
- Rappel des grands principes de la gestion d'un stock, rotation, notion de lot
- Concept de la traçabilité intégrale: principe, outils
- Traçabilité ascendante ou descendante, traçabilité et chaîne du froid
- Présentation et utilisation des principaux outils de la traçabilité :
 - Informatique et ERP
 - Codes-barres et outils de lecture des codes-barres : les vérifications indispensables
 - RFID et systèmes de lecture sans fil
 - L'informatique embarquée sur engins de manutention
 - Les contrôles à effectuer.

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire. Celle-ci peut ensuite récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	directement auprès de l'organisateur: liste ci-dessous.

lieu	organismes agréés	personne de contact
Verviers	FORMALIM	Lorenzo Rigotti - 087/78 95 84 lorenzo.rigotti@forem.be www.formation-formalim.be

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Voice picking - initiation à la commande vocale

Groupe-cible

Toute personne sans expérience de la technologie de la "commande vocale", préparateurs de commande, opérateurs en entrepôt appelés à travailler avec du matériel de commande vocale

Objectif

Comprendre les principes de la commande vocale, réaliser un premier apprentissage pour donner confiance aux utilisateurs.

Méthode

Formation théorique et pratique, apprentissage en salle suivi d'une expérimentation pratique avec du matériel de commande vocale pour une application de préparation de commandes.

Contenu

- La commande vocale dans la vie courante
- Exemples d'application sous forme de vidéos
 - En entrepôt, préparation de commandes, inventaires
 - Reprise de marchandises
 - Conduite de véhicules
 - ...
- Mise en œuvre d'une application de préparation de commandes avec un PC
- Découverte d'un terminal de commande vocale
- Exécution de l'application en entrepôt

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire. Celle-ci peut ensuite récupérer 100% du montant facturé HTVA via l'IFP. Sauf si elle compte au moins 100 salariés, ou bien si elle fait partie d'un groupe d'entreprises qui emploient ensemble 100 travailleurs ou plus. Dans ce dernier cas, l'IFP rembourse 50%.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	directement auprès de l'organisateur: liste ci-dessous.

lieu	organismes agréés	personne de contact
Verviers	FORMALIM	Lorenzo Rigotti - 087/78 95 84 lorenzo.rigotti@forem.be www.formation-formalim.be

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.
Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Permis camion catégorie C, C1

Groupe-cible

Travailleur de l'industrie alimentaire ayant besoin d'un permis C dans l'exercice de sa fonction

Objectif

Assurer la formation théorique et pratique en vue de l'obtention du permis C, permettant de conduire un véhicule conçu pour le transport de choses dont la masse maximale autorisée (MMA) excède 7.500 kg

Pré-requis

- Maîtrise de la lecture en français afin de réussir le test théorique.
- Etre âgé de 21 ans au minimum.
- Avoir satisfait à l'examen médical et ophtalmologique

Méthode

Cours théoriques en préparation de l'examen théorique

Cours pratiques en préparation de l'examen pratique

Contenu

Théorique :

- Préparation aux examens théoriques : questionnaire fermé, questionnaire ouvert, épreuve orale
 - Le code de la route
 - Eléments de mécanique et tachygraphe
 - Préparation à l'examen oral

Pratique :

- Préparation aux trois parties de l'examen pratique
 - Les contrôles préalables: réglage du siège, des rétroviseurs, des ceintures de sécurité et appuie-têtes, contrôles de l'état des pneumatiques, freins, direction, fluides, feux, ventilation, indicateurs de direction, avertisseur sonore, assistance au freinage et à la direction, des fluides, du chargement,...
 - Les manœuvres: marche arrière en ligne droite, virer dans un garage en marche arrière, recul à quai
 - Conduite sur la voie publique

Remarque

Cette formation comprend un examen théorique et un examen pratique (location du camion + frais de l'examen). Sont à charge de l'employeur : les frais des visites médicales dans un centre agréé, les frais lors de la délivrance du permis A par l'Administration Communale.

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	500 EUR par personne par projet. L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA. Voir informations générales.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Pascal Cools - 0473 653 362 - cools.pascal@ipv-ifp.be

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.

Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Permis camion catégorie CE, C1+E

Groupe-cible

Travailleur de l'industrie alimentaire ayant besoin d'un permis CE dans l'exercice de sa fonction.

Objectif

Assurer la formation théorique et pratique en vue de l'obtention du permis CE, permettant de conduire un véhicule C ou C1 utilisé avec une remorque.

Pré-requis

- Maîtrise de la lecture en français afin de réussir le test théorique.
- Etre âgé de 21 ans au minimum.
- Avoir satisfait à l'examen médical et ophtalmologique.

Méthode

- Cours théoriques en préparation de l'examen théorique
- Cours pratiques en préparation de l'examen pratique

Contenu

Théorique :

- Préparation à l'examen théorique
- Le code de la route
- La conduite préventive
- Eléments de mécanique

Pratique :

- Préparation aux trois parties de l'examen pratique
- Les contrôles préalables : réglage du siège, des rétroviseurs, des ceintures de sécurité et appuie-têtes, contrôles de l'état des pneumatiques, freins, direction, fluides, feux, ventilation, indicateurs de direction, avertisseur sonore, assistance au freinage et à la direction, des fluides, du chargement,...
- Les manœuvres : marche arrière en ligne droite, virer en marche arrière, rangement le long du trottoir, recul à quai, attelage et dételage de la remorque ou de la semi-remorque.
- Conduite sur la voie publique

Remarque

Cette formation comprend un examen théorique et un examen pratique (location du camion + frais de l'examen). Sont à charge de l'employeur : les frais des visites médicales dans un centre agréé, les frais lors de la délivrance du permis A par l'Administration Communale.

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	500 EUR par personne par projet. L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA. Voir informations générales.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Pascal Cools - 0473 653 362 - cools.pascal@ipv-ifp.be

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.

Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Formation continue des chauffeurs permis C/CE

Groupe-cible

Chauffeurs de l'industrie alimentaire détenteurs d'un permis du groupe C + catégories (C+E, D, D+E,) et sous-catégories (C, C+E, D1, D1+E)

Objectif

Assurer la prolongation du certificat d'aptitude professionnelle des détenteurs de permis C / CE via la formation continue

Pré-requis

Posséder un permis appartenant à l'une des catégories ou sous-catégories présentées dans le groupe-cible

Contenu

Doivent répondre aux matières proposées dans l'annexe 1 de l'A.R. du 4 mai 2007 Parmi :

- Connaissance chaîne cinématique
- Connaissances caractéristiques techniques
- Optimiser la consommation de carburant
- Assurer un chargement en sécurité
- Connaître l'environnement social du transport
- Connaître la réglementation du transport de marchandises
- Sensibilisation aux risques de la route et aux accidents de travail
- Prévenir la criminalité et le trafic de clandestins
- Prévenir les risques physiques

- Etre conscient de l'importance de l'aptitude physique et mentale
- Evaluer des situations d'urgence
- Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque

Aspects légaux

Ces formations répondent aux conditions :

- De la directive européenne 2003/59/CE
- De l'Arrêté Royal Belge du 4 mai 2007

(M.B. 10.05.2007) entré en vigueur pour le permis C/CE le 10/09/2009.

Durée

35 heures de formation à suivre en 5 modules de 7 heures

- Avant 2016 pour les chauffeurs en possession d'un permis C/CE avant le 09/09/2009
- Avant 2014 pour les chauffeurs en possession d'un permis C/CE après le 09/09/2009

Formateurs

Centre de formation agréé par le Ministère.

Remarque

Pour connaître la liste des formateurs agréés par le Ministère et l'IFP, contactez Pascal Cools : cools.pascal@ipv-ifp.be ou 0473/653.362.

INTER – organisées par nos partenaires

intervention de l'IFP	15 EUR par heure par personne (avec un max de 360 EUR par jour). Voir informations générales.
coûts salariaux CEP	Une partie des coûts salariaux peut être récupérée par une attestation CEP (Congé Education Payé - voir page 12)
nombre de participants	max 3 participants par entreprise
inscriptions infos supplémentaires	Pour connaître la liste des formateurs agréés par le Ministère et l'IFP, contactez Pascal Cools : cools.pascal@ipv-ifp.be , 0473/653.362.

SUR MESURE

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise.

Contactez Pascal Cools, 0473/653 362, cools.pascal@ipv-ifp.be pour plus d'informations.

Remboursement des frais salariaux via le congé éducation payé (CEP)

Remboursement des frais salariaux - CEP

En tant qu'employeur, une part importante des coûts salariaux vous est remboursée pour les heures que vos travailleurs passent en formation.

Les principales conditions pour récupérer les coûts salariaux sont les suivantes :

- Le travailleur suit minimum 32h de formation, endéans 365 jours consécutifs.
- Pour arriver au 32h, vous pouvez combiner entre elles des formations différentes au sein d'une même filière, par exemple HACCP avec BRC ou bien néerlandais avec anglais .
- Une formation peut être combinée avec certaines formations qui sont considérées comme nécessaires ou essentielles pour tout travailleur de l'industrie alimentaire. Voici quelques exemples de ces formations essentielles: sensibilisation à l'hygiène, français, ergonomie, ...
- La formation suivie correspond à un programme reconnu pour le CEP.

Vous ne connaissez pas le montant du remboursement au moment où vous introduisez la demande. Le remboursement est limité à un montant forfaitaire par heure de congé éducation. Ce montant est déterminé selon une certaine formule fixée par arrêté royal. Le forfait pour le remboursement est limité à € 21,65 par heure pour l'année scolaire 2011-2012.

Si votre entreprise peut bénéficier du CEP, l'IFP vous le communiquera automatiquement après la formation. L'IFP vous procure les attestations souhaitées contre le paiement de € 25 par attestation, à titre de frais administratifs. Conseil: vous pouvez communiquer les heures de formation à votre secrétariat social à l'aide des documents de prestations

Pour plus d'infos sur le CEP

Consultez notre site web à l'adresse suivante : www.ipv-ifp.be/cep.

Informations Générales

Conditions générales pour toutes les formations dont l'IFP vous rembourse tout ou partie des frais d'inscription

(formations organisées par l'IFP, formations organisées par nos partenaires, et formations sur mesure)

- Les membres de votre personnel ressortent de la:
 - CP 118 (ouvriers) ou de la CP 220 (employés) (ce qui est en général le cas si le numéro ONSS de votre entreprise commence par l'un des indices suivants : 048, 051, 052, 058, 158, 258, 848)
 - ~Même les travailleurs intérimaires occupés dans votre entreprise peuvent suivre des formations IFP aux mêmes conditions avantageuses que vos travailleurs fixes.
 - ~Le plan de formation et la politique d'accueil doivent être concertés avec le comité d'entreprise ou la délégation syndicale.
 - CP 119 (ce qui est en général le cas si le numéro ONSS de votre entreprise commence par l'un des indices suivants : 057 ou 157)
- La formation a lieu pendant les heures de travail et si ce n'est pas le cas, alors les heures de formation doivent être rémunérées ou récupérées.

Conditions spécifiques pour les formations interentreprises organisées par nos partenaires

Pour les formations organisées par nos partenaires, ce sont leurs conditions propres qui s'appliquent!

Nous vous invitons donc à contacter le formateur externe pour toute information relative aux formalités d'inscription, conditions de paiement, modalités d'annulation, formulaires d'évaluation, attestations de présence,... Vous trouverez leurs coordonnées sur la fiche de formation.

- L'opérateur de formation facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de formation via l'IFP. Le montant de l'intervention financière est indiqué pour chaque formation reprise dans la brochure.
- Les formations gratuites organisées par nos partenaires ne peuvent pas être payées par chèques formation.
- L'IFP ne paie en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA.

